

ATTENTION

DOCUMENTS IMPORTANTS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 24 AVRIL 2018 À GATINEAU

1) DUPLICATA DU FORMULAIRE DE PROCURATION

Vous avez reçu au début du mois de mars le formulaire de procuration personnalisé (feuille verte) requis pour désigner un représentant (fondé de pouvoir) pour voter en votre nom aux assemblées générales extraordinaire et annuelle du 24 avril 2018 à **l'hôtel DoubleTree by Hilton – 1170, ch. d'Aylmer, Gatineau (Qc) J9H 7L3**.

Le formulaire de procuration personnalisé est un **document légal important à usage unique**. L'émission d'un duplicata pose des enjeux de coûts et de sécurité importants et c'est pourquoi la Mutuelle avait annoncé qu'elle n'émettrait plus de duplicata à compter de cette année.

En raison du grand nombre de membres qui auraient égaré leur formulaire, **cette année exceptionnellement**, un duplicata (couleur bleue) est émis à tous les membres **n'ayant pas déjà soumis leur formulaire de procuration**. Si c'est votre situation, vous trouverez ci-inclus un duplicata de remplacement (feuille bleue).

Nous vous rappelons que pour être valide, le formulaire de procuration doit être **reçu à la Mutuelle au plus tard le 13 avril 2018 avant minuit**.

De plus, veuillez prendre note qu'**aucune des procurations déjà transmises ne peut être remplacée ni modifiée par un duplicata**.

2) RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

En vertu de l'article 56.1 de la Loi sur les assurances, toute compagnie d'assurance doit adopter un règlement pour fixer le montant global de rémunération qui peut être versé aux membres du conseil d'administration pour une période déterminée.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet de règlement pour l'année 2018. Ce document est également disponible sur le site Web de la Mutuelle.

3) ÉTAT DE LA SITUATION – MISE À JOUR

L'avis de convocation officiel aux assemblées du 24 avril 2018 qui vous a été récemment transmis était accompagné d'un document intitulé « État de la situation ». Vous trouverez ci-joint une mise à jour de ce document pour refléter le dépôt par l'Archevêché de Montréal d'un Acte d'intervention conservatoire volontaire le 23 mars 2018.

4) FAITES-VOUS PARTIE DU 36 %, du 39 % ou du 24 % ?

Vous trouverez également ci-joint un bref extrait du tout récent sondage réalisé par la firme Léger à la demande de la Mutuelle sur le degré de satisfaction de ses membres. Nous vous livrerons davantage d'information sous peu à ce sujet toutefois il nous apparaissait important de souligner le fait que 39 % des répondants ont déclaré ne pas planifier se faire représenter lors de l'AGA et 24 % semblaient indécis. Si vous faites partie de ces 39 % ou de ces 24 %, nous nous joignons à toute l'équipe de la Mutuelle et aux autres 36% pour vous souligner chaleureusement l'importance, au minimum, de vous faire représenter. Ne perdez pas votre vote et utilisez la procuration jointe pour répondre à notre appel. Votre présence ou votre représentation comptent pour nous mais surtout, elle compte pour vous et tous vos collègues membres. Après tout, il s'agit de votre Mutuelle!